AR PREFECTURE

082-218201127-20190926-CM20190926_35-DE Regu le 01/10/2019

DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 26 septembre (26/09/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 20 septembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS:

M. Jean-Michel HENRYOT, Maire,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints**,

Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Patrice CHARLES, Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES:

Mme Maryse BAULU (représentée par Monsieur Maurice ANDRAL), Adjoint,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Eliette DELMAS), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), M. Gilles BENECH, (représenté par Monsieur Pierre GUILLAMAT), Mme Valérie CLARMONT (représentée par Madame Marie CASTRO), Conseillers Municipaux.

ETAIENT ABSENTS:

M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, Conseillers Municipaux.

Madame VALETTE est nommée secrétaire de séance.

ENFANCE - AFFAIRES SCOLAIRES

35 – 26 septembre 2019

35. Convention d'objectifs et de financement entre la Ville de Moissac et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Tarn et Garonne

Rapporteur: Mme GARRIGUES.

Considérant la signature de la convention entre la CAF de Tarn et Garonne et la Ville de Moissac pour les périodes précédentes concernant l'action d'accueil d'enfants en situation de handicap ou présentant un PAI,

Considérant le bilan positif de cette action et sa reconduction avec avis favorable du projet établi par la CAF de Tarn et Garonne,

AR PREFECTURE

082-218201127-20190926-CM20190926_35-DE Regu le 01/10/2019

Considérant que la commune de Moissac, afin de pouvoir assurer une continuité dans la mise en œuvre de ce projet et ainsi permettre l'amélioration du travail d'inclusion des enfants en situation de handicap sur ses structures d'accueil de loisirs municipales, a renouvelé sa demande d'aide de financement à la CAF du Tarn et Garonne pour l'année 2019,

Considérant que ce projet est retenu dans le cadre du fonds « Publics et Territoire » Axe 1 de la CAF relatif à la mise en œuvre de projets spécifiques visant à renforcer l'inclusion d'enfants en situation de handicap dans les structures de loisirs.

Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention entre la commune de Moissac et la CAF de Tarn et Garonne.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et autres pièces s'y rapportant.

Pour copie conforme

Moissac le 30 septembre 2019

Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :